

OBJECTIFS

Cette formation de niveau 3 d'une durée de 9 mois permet :

- d'acquérir une expérience professionnelle par les stages en petite enfance,
- de définir et d'appréhender au mieux son projet professionnel,
- de postuler à des concours pour être ATSEM,
- de rentrer dans le monde du travail.

PREREQUIS :

- Avoir 18 ans au passage de l'examen
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (niveau CAP ou BEP)



LA FORMATION

Contenu

- Unités professionnelles : 385 heures
 - ◆ Accompagner le développement du jeune enfant BLOC 1
Prévention santé environnement (PSE)
 - ◆ Exercer son activité en accueil collectif BLOC 2
 - ◆ Exercer son activité en accueil individuel BLOC 3
- Moyens pédagogiques
 - ◆ Méthodes pédagogiques : TP, cuisine, entretien, santé, travail de groupe, visites, interventions professionnelles,



+ Durée de la formation

- 1645 h de formation dont :
 - ◆ 385 h en centre de septembre à fin mai (113 semaines de 35h)
 - ◆ 700 h de stage (20 semaines) dans 2 structures différentes



+ Moyens mobilisés

La formation offre la possibilité :

- de s'appuyer sur le vécu des stages en réalisés écoles maternelles, crèches, haltes garderies, périscolaires, centre de loisirs, centre de vacances sans hébergement.
- De rencontrer des professionnels des différents lieux de stage,
- D'intégrer une équipe de travail, de connaître un ou des publics aidés ou accompagnés,
- D'acquérir des compétences, un savoir-faire, un savoir être...
- De vivre des temps forts de formation à la Maison Familiale Rurale par l'apport de connaissances ou de visites de structures Petite Enfance

+ Modalités d'évaluation et de certification

- L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation

DELAI D'ACCES :

- Rentrée en septembre de chaque année

TARIFS

- Tarifs transmis sur devis en prenant contact avec la MFR

APRES UN CAP AEPE

Je peux postuler :

- A l'école d'auxiliaire de puériculture
- Aux concours de la fonction territoriale (ATSEM)
- Aux postes d'ASEM
- Aux différents postes dans les établissements privés comme les haltes garderie, crèches...
- Devenir assistante maternelle après l'obtention de l'agrément

